

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
14^e séance
tenue le
mercredi 14 octobre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14^e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.14
30 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

92-57003 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/47/80, A/47/82-S/23512, A/47/83, A/47/88-S/23563, A/47/225-S/23998, A/47/267, A/47/268, A/47/279-E/1992/79 et Corr.1, A/47/283-E/1992/83, A/47/290-S/24204, A/47/305-E/1992/96, A/47/308-E/1992/97, A/47/344, A/47/351-S/24357, A/47/356-S/24367, A/47/361-S/24370, A/47/375, A/47/391, A/47/404, A/47/437 et A/47/477)

1. M. OSSA (Directeur de la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement du Département du développement économique et social) présente tout d'abord la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Président du Conseil économique et social relatif au rapport du Groupe d'experts du Commonwealth sur les changements économiques et politiques qui interviennent à l'échelle mondiale et leurs incidences sur le processus de développement (A/47/477). Si un grand nombre des changements politiques signalés dans ce document ont été défavorables pour le développement, ils ont aussi ouvert de nouvelles perspectives, qui exigent des innovations dans les méthodes de coopération internationale.

2. Au cours de leur échange de vues informel, les membres du Conseil ont identifié trois problèmes essentiels : la nécessité de trouver un rôle approprié pour l'Etat dans les pays qui connaissent une industrialisation tardive; l'apparente contradiction qui existe entre la nécessité d'appliquer des normes de conditionnalité et le consensus concernant la gestion macro-économique et le rôle des marchés; et la nécessité de prendre des mesures pour convaincre les pays donateurs traditionnels d'augmenter leur aide publique au développement (APD) à un moment où les stratégies basées sur l'autonomie exigent d'accroître le rôle de l'épargne intérieure et de réduire celui de l'aide extérieure.

3. Passant au rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources de pays en développement aux pays développés (A/47/404), M. Ossa dit que, s'il y a eu durant les années 80 un transfert net de ressources financières en provenance des pays en développement, la tendance s'est inversée au cours des deux dernières années et on a enregistré un flux net positif de près de 10 milliards de dollars en 1990 et de 32,5 milliards de dollars en 1991. Ce renversement n'est pas vraiment rassurant puisqu'il est dû premièrement à un afflux net de capitaux privés, qui est de nature temporaire et peut être inversé rapidement, et deuxièmement à des transferts officiels effectués sous la forme de dons, dont une grande partie a été accordée à l'occasion du conflit du Golfe; ces transferts devraient probablement décroître, comme cela s'est déjà produit en Afrique.

4. Pour un grand nombre des 15 pays fortement endettés, le renversement des flux financiers privés est dû principalement aux réformes économiques entreprises et à des accords de restructuration de la dette. En outre, les pays latino-américains et quelques autres pays en développement ont bénéficié d'une plus grande confiance du fait de l'accroissement des différences de taux d'intérêt, en particulier vis-à-vis des Etats-Unis, qui a rendu les investissements financiers dans ces pays moins risqués et plus rémunérateurs. On ne sait pas si les courants financiers privés vers ces pays pourront se maintenir lorsque le marasme actuel aura pris fin au Nord.

(M. Ossa)

5. Le marasme des économies industrialisées a conduit non seulement à un abaissement des taux d'intérêt dans des pays comme le Japon ou les Etats-Unis, mais aussi à une nouvelle détérioration des termes de l'échange pour les pays en développement. Si l'on prend en compte cette détérioration, le transfert de ressources financières vers les pays en développement importateurs de capitaux est considérablement moindre en termes réels, particulièrement dans le cas des pays africains.

6. Il est encore trop tôt pour dire si le récent renversement de tendance concernant le transfert de ressources en termes réels, en particulier les transferts nets de ressources financières, se maintiendra. S'ils aboutissent, les efforts que font les pays pour consolider leurs réformes économiques et accroître l'épargne intérieure et les taux d'investissement devraient conduire à une augmentation de la part des apports de capitaux à long terme et à une réduction relative de celle des mouvements de capitaux spéculatifs à court terme, ce qui rendra le transfert net plus durable. Mais il est également essentiel que les pays du Nord consolident leurs budgets et redressent leur situation financière, afin non seulement de stimuler le commerce mondial et d'assurer des prix plus réalistes pour les matières premières, mais aussi de faciliter les transferts de ressources financières officielles vers le Sud.

7. L'augmentation des transferts nets ne suffit pas à assurer le développement économique : elle doit s'accompagner d'un accroissement de l'épargne intérieure qui doit être investie dans des activités productives. La grande majorité des pays en développement qui entreprennent des réformes économiques ont un besoin urgent de ressources étrangères à l'appui de leurs efforts d'épargne afin d'accélérer leur restructuration. Si les capitaux privés, sous la forme de crédits commerciaux et d'investissements étrangers directs, devraient être abondants dans la mesure où les conditions seront favorables, investir à long terme dans la mise en valeur des ressources humaines et dans l'infrastructure exige aussi l'apport de ressources officielles, notamment une augmentation des courants d'APD et des crédits multilatéraux. Les crédits officiels nets consentis aujourd'hui aux pays en développement importateurs de capitaux restent bien inférieurs à ce qu'ils étaient en 1983.

8. S'agissant des mesures à court terme nécessaires pour assurer l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale pour le développement, M. Ossa souligne que la priorité absolue doit être donnée aux mesures définies par le Secrétaire général dans le document E/1992/INF/8.

9. M. ATTIGA (Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les Etats arabes et l'Europe du Programme des Nations Unies pour le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'unification du Yémen (A/47/283), appelle l'attention sur les mesures prises par le Gouvernement yéménite pour diversifier l'économie et établir un mécanisme économique plus performant afin d'assurer une bonne utilisation des ressources nationales et de l'aide internationale. Les besoins d'assistance du pays ont été encore accrus par les problèmes que posent l'unification du pays, le retour massif de travailleurs migrants et les conséquences des catastrophes naturelles, et il est essentiel que la communauté internationale appuie les changements historiques qui se produisent dans le pays.

(M. Attiga)

10. Bien que le PNUD ait notablement contribué au développement du Yémen en estimant son chiffre indicatif de planification (CIP) pour le cycle 1992-1996 au niveau de la somme des CIP alloués à l'ancienne République arabe du Yémen et à l'ancienne République démocratique populaire du Yémen, ces ressources sont encore largement insuffisantes pour faire face aux besoins du pays. Le PNUD a donc conçu son programme pour le Yémen comme un cadre général de programmation de l'assistance technique. La conférence-table ronde sur le Yémen s'est par ailleurs révélée très utile.

11. En conclusion, M. Attiga dit que le Gouvernement yéménite, avec l'aide de l'ONU, a fait des efforts exceptionnels pour créer dans le pays des conditions propices à un appui de la communauté internationale et pour consolider l'unification nationale dans un cadre démocratique et orienté vers le marché.

12. M. KASSANGANA (Commissions régionales, bureau de New York) présente le rapport sur la coopération halieutique en Afrique (A/47/279), appelant notamment l'attention sur les 13 recommandations énoncées à la fin de ce rapport.

13. M. MASOOD (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77, dit que, si l'inversion du flux net de ressources entre pays développés et pays en développement est une tendance appréciable, elle est encore très peu marquée. Elle ne se maintiendra que si l'environnement économique international est favorable et si les économies qui ont attiré les flux financiers continuent d'inspirer confiance.

14. Bien que les courants d'investissements étrangers directs vers les pays développés à économie de marché aient décliné, ils représentaient encore en 1990 plus des quatre cinquièmes de la totalité de ce type d'investissements, ce qui montre que les pays en développement restent à la traîne pour ce qui est d'attirer des investissements de quelque importance. Le Groupe des 77 est également préoccupé par la répartition inéquitable des investissements étrangers directs dans les pays en développement (l'Afrique et les pays les moins avancés n'ont reçu, respectivement, que 7 % et 0,7 % de ces apports) et il demande une globalisation de l'investissement économique international de façon que ces courants de ressources atteignent toutes les régions du monde.

15. La relance de la croissance et le développement exigent à la fois des ressources intérieures et des ressources extérieures; pour accélérer le rythme de développement des pays en développement, il faut soutenir leurs efforts d'épargne moyennant une quantité considérable de ressources extérieures. Il faut en outre réduire la charge du service de la dette et accroître sensiblement les flux financiers pour le développement provenant de sources aussi importantes que l'aide financière officielle, les banques commerciales, l'investissement privé direct et les institutions financières multilatérales.

16. Enfin le Groupe des 77 s'inquiète des conséquences défavorables que les demandes accrues de ressources en provenance des pays d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique risquent d'avoir pour les pays en développement et souhaiterait avoir l'assurance que l'octroi d'une aide aux premiers ne se fera pas au détriment des seconds.

17. M. SALLAM (Yémen) dit que le rapport du Secrétaire général (A/47/283) reconnaît la situation économique difficile où se trouve le Yémen du fait de la fusion des infrastructures économiques et sociales qui a suivi l'unification du pays, à quoi s'est ajoutée la charge économique et sociale qui a résulté de la guerre du Golfe. Au nombre des difficultés rencontrées, il y a la progression du chômage, les hausses de prix et le déficit budgétaire. Dans le même temps, les courants d'aide ont diminué et le Yémen a dû faire face à un afflux de réfugiés en provenance de la corne de l'Afrique ainsi qu'aux conséquences des tremblements de terre qui ont touché plusieurs régions du pays. Le Gouvernement yéménite s'est employé à remédier à ces difficultés et a élaboré une législation visant à encourager les investissements nationaux et étrangers. Un rôle important a été dévolu au secteur privé et l'Etat a réduit ses dépenses militaires, réorientant ses ressources vers des projets d'investissement et le secteur des services. Une conférence-table ronde organisée à Genève pour examiner la politique sociale et économique du Yémen a discuté des objectifs de développement et des politiques générales et sectorielles du pays. A sa dernière session, le Conseil d'administration du PNUD a souligné que le Yémen avait besoin d'urgence d'une assistance technique dans le domaine de l'administration, en particulier pour restructurer l'administration financière, réformer la fonction publique et développer les services de santé et d'éducation.

18. La République du Yémen, unifiée le 22 mai 1990 sur la base de la démocratie et du pluralisme politique, tiendra prochainement ses premières élections parlementaires, et le représentant du Yémen invite la communauté internationale à fournir à son pays, à cette occasion, l'assistance technique et économique nécessaire.

19. M. AHMIA (Algérie), intervenant également au nom de l'Egypte, de la Libye et de la Tunisie, dit que le rapport du Secrétaire général sur la coopération halieutique en Afrique (A/47/279-E/1992/79 et Corr.1) fournit des données statistiques précieuses sur la production halieutique des pays africains riverains de la Méditerranée. Les délégations égyptienne, libyenne, tunisienne et algérienne espèrent que le rapport qui sera présenté en application de la résolution 1992/54 du Conseil économique et social sera encore plus complet et contiendra non seulement des données statistiques mais aussi une analyse des questions de fond concernant la coopération qui existe dans le domaine halieutique entre les pays africains compte dûment tenu de l'ensemble des sous-régions.

20. Mme DOWSETT (Nouvelle-Zélande) dit que, pour retirer un avantage économique optimal des ressources halieutiques de leurs zones économiques exclusives, les Etats africains doivent s'assurer des débouchés sur les marchés mondiaux. Les ressources halieutiques africaines, cependant, sont menacées de surexploitation. Le rapport du Secrétaire général insiste sur la nécessité que les Etats africains améliorent la gestion de leurs ressources dans leurs zones économiques exclusives respectives. Les Etats africains côtiers et les Etats qui pêchent en haute mer au-delà des limites des zones économiques exclusives des Etats africains doivent coopérer de façon efficiente pour que la pêche en haute mer ne nuise pas aux ressources de ces zones.

21. Depuis 1989, la communauté internationale a beaucoup fait pour mettre fin à la pêche à la traîne pratiquée en haute mer à grande échelle. Mais les

(Mme Dowsett, Nouvelle-Zélande)

problèmes relatifs à l'utilisation durable et à la conservation des ressources biologiques de la haute mer persistent. La Nouvelle-Zélande et les autres pays du Pacifique Sud attachent une très grande importance à la conférence intergouvernementale qui aura lieu prochainement pour examiner les problèmes posés par la conservation des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles et des stocks de grands migrateurs.

22. La délégation néo-zélandaise note avec plaisir que les perspectives concernant l'intensification de la coopération régionale en Afrique sont encourageantes. La Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre Etats africains riverains de l'océan Atlantique se révèle être un mécanisme de coordination extrêmement efficace. Les mécanismes régionaux pourraient fournir une aide précieuse en ce qui concerne la collecte et la diffusion de statistiques et de données biologiques; la gestion des pêches et la formation; et l'élaboration des politiques de la pêche et les négociations relatives aux licences, à la collecte des droits et aux problèmes de surveillance.

23. La Nouvelle-Zélande est l'un des 16 membres, et l'un des principaux contributeurs financiers, du Forum Fisheries Agency. Cet organisme reflète les intérêts de ses membres qui souhaitent retirer un avantage économique optimal de l'exploitation de leurs ressources marines tout en reconnaissant les sérieuses contraintes qu'imposent à la plupart d'entre eux leur petite taille, leur manque de ressources à terre et leur éloignement des principaux marchés. Le souci commun de la conservation des ressources halieutiques porte en particulier sur les grands migrateurs et les principales espèces commerciales.

24. On peut établir des parallèles entre la coopération halieutique en Afrique et la coopération qui existe dans d'autres régions du monde. Le programme Action 21 fournit une nouvelle base d'action en ce qui concerne les ressources marines biologiques. A cet égard, le débat sur le développement des pêches africaines et les obstacles qui s'y opposent ne pouvait être plus opportun.

25. Mme NASHANDI (Namibie) souscrit sans réserve à l'avis selon lequel il faut poursuivre la coopération halieutique entre les Etats africains et à l'échelon international. La Namibie a défini des objectifs et des stratégies de développement qui devraient aboutir à l'établissement de systèmes conjoints de surveillance et de recherche sur la pêche dans la région, en particulier entre la Namibie et l'Angola. Le principal but de ces stratégies est d'assurer le développement durable des pêches.

26. Suite à l'adoption de mesures strictes de conservation, les prises namibiennes de pilchards et de poisson maigre commencent déjà à augmenter. Une nouvelle législation sur les pêcheries maritimes a été promulguée pour encourager le développement d'une industrie nationale, promouvoir la formation des Namibiens dans toutes les activités du secteur de la pêche et revoir la structure de commercialisation du secteur en vue de favoriser les exportations et la consommation intérieure de poisson. Mais la zone économique exclusive namibienne est difficile à surveiller, à cause non seulement de son étendue mais aussi de l'insuffisance des ressources en personnel et en matériel.

(Mme Nashandi, Namibie)

27. Attirées par l'abondance des poissons, crustacés et autres ressources marines présentes dans les lieux de pêche au large de la côte occidentale de l'Afrique australe, plusieurs sociétés de pêche internationales se sont mises à pêcher illégalement dans les eaux namubiennes, causant l'épuisement de nombreuses espèces. Sérieusement préoccupé de voir que des navires étrangers appartenant à des sociétés de pêche privées continuaient de pêcher illégalement dans les eaux du pays, le Gouvernement namibien a pris des mesures pour lutter contre ces activités.

28. L'intégrité territoriale et la sécurité nationale de la Namibie continuent d'être compromises par la poursuite de l'occupation de Walvis Bay et des îlots avoisinants. La Namibie mène actuellement des négociations en vue d'intégrer ces territoires au reste du pays. Une administration commune de transition sera établie temporairement sur Walvis Bay et les îlots avoisinants le 1er novembre 1992.

29. Si le rapport du Secrétaire général sur la coopération halieutique en Afrique couvre l'ensemble du secteur de la pêche de l'Afrique subsaharienne, la participation de la Namibie au niveau régional se limite à la région de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Les politiques collectives menées en matière maritime et dans le domaine de la gestion des pêches commencent à donner des résultats. Compte tenu des investissements qui sont déjà en train d'être effectués dans la capacité de transformation à terre, la contribution du secteur de la pêche à l'économie de la région devrait augmenter au cours des cinq prochaines années.

30. M. WIBISONO (Indonésie) note qu'entre 1983 et 1989, près de 100 milliards de dollars des Etats-Unis sont sortis des pays en développement importateurs de capitaux en direction des pays développés et des institutions financières internationales. Si quelques pays en développement ont bénéficié de modestes afflux nets de ressources au cours des deux dernières années, la situation globalement n'a pas changé. L'environnement économique extérieur défavorable a diversement affecté les pays en développement importateurs de capitaux. Certains ont été durement touchés par la faiblesse des prix des matières premières et des produits de base sur les marchés mondiaux, tandis que d'autres subissaient les effets de la hausse des taux d'intérêt et de l'instabilité des taux de change. Un endettement excessif, des flux financiers officiels et commerciaux en diminution, la montée du protectionnisme et un accès insuffisant aux technologies essentielles se sont conjugués pour neutraliser les effets des mesures positives que les pays en développement avaient pu prendre.

31. Les pays développés doivent mettre en oeuvre des politiques macro-économiques qui permettent de combattre la récession et de créer un environnement international propice à la croissance et au développement. Il convient d'assurer un transfert net positif de ressources aux niveaux officiel, commercial et multilatéral. A cet égard, les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait doivent s'employer à respecter l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

32. Dans le même temps, il faut s'efforcer de réduire les taux d'intérêt et de favoriser une croissance non inflationniste de l'économie mondiale. Des mesures doivent être prises pour remédier au problème quasiment insurmontable de l'endettement, qui a prélevé, dans la plupart des pays en développement, des

(M. Wibisono, Indonésie)

ressources essentielles. Il est indispensable de trouver une solution globale et durable capable de réduire le montant et le service de la dette. A cet égard, la délégation indonésienne appuie la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement, qui devra considérer les besoins particuliers des pays en développement pour les années 90 et au-delà.

33. L'aboutissement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay faciliterait l'accès des exportations des pays en développement aux principaux marchés. Des mesures doivent aussi être prises pour améliorer les marchés des produits de base, qui sont dans un état de désordre extrême. Puisque ces produits constituent une source majeure de recettes d'exportation pour la plupart des pays en développement, l'Indonésie appuie sans réserve la proposition tendant à convoquer une conférence mondiale sur les produits de base.

La séance est levée à 16 h 30.